

CONVENTION INDIVIDUELLE

Entre: LA SOCIETE
située à:
représentée par:
ci-après dénommée l'Employeur.

Et : LE TRAVAILLEUR):
Adresse, Code Postal, Localité:
.....
Fonction :

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet de la convention.

Cette convention a pour objet l'octroi des Eco Pass[®] (Eco-chèques).

Elle est établie en tenant compte de la législation en vigueur, à savoir:

- l'article 19quater de l'A.R. du 28 novembre 1969 relatif à la sécurité sociale des travailleurs, tel que modifié par l'A.R. du 20 mai 2009.
- La CCT N°98 avis nr 1.675 du Conseil National du Travail du 20 février 2009;

2. Modalités d'octroi.

1. La valeur faciale de l'Eco Pass[®] (Eco-chèques) est fixée à (maximum 10€ par chèque).
2. La participation de l'Employeur est fixée à € (maximum 125€ en 2009 et 250€ en 2010). Celle-ci peut être adaptée pendant la durée de la convention.
3. Les Eco Pass[®] (Eco-chèques) sont délivrés au nom du travailleur ou figurent au compte individuel du travailleur.
4. L'Eco Pass[®] (Eco-chèque[®]) mentionne clairement que sa validité est limitée à 24 mois et qu'il ne peut être utilisé qu'en paiement d'un produit ou service figurant dans liste de produits publiée par la CNT.

3. Durée de la convention.

Cette convention est conclue pour une durée de et entre en vigueur le

Elle est tacitement reconductible pour une nouvelle durée de mois. La convention peut être dénoncée par chacune des parties moyennant un préavis de mois.

Remarques :

.....

Etabli en exemplaire(s) à, le.....

Chaque partie reconnaît avoir reçu le sien.

Signature de l'Employeur

(*) Nom et fonction en majuscules, suivi de la mention "Lu et approuvé"

Signature du travailleur (*)